

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 MAI 2022**

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 31 mars 2022

Président de séance : Daniel BALLUAIS, Maire	Nombre de conseillers
Date d'envoi de la convoc. : 13/05/2022	En exercice : 14
Date de la convocation : 19/05/2022	Présents : 13
Séance ouverte à : 20 H 00	Pouvoir : 1
Secrétaire de la séance : Mme JUGUET	Votants : 14
Absents excusés : 0	

REVISION DU PLU

Monsieur le Maire a rappelé l'état d'avancement du Plu et a donné la parole au cabinet Urba (cabinet d'urbanisme en charge du projet).

Le cabinet a évoqué, d'une part, les dernières validations des adaptations apportées avant l'arrêt définitif du projet PLU. Les modifications ont été axées sur trois thèmes : l'activité économique, la maîtrise du foncier-la ZAD puis l'identification du patrimoine susceptible de changer de destination.

Il a été précisé que l'étude a pris 6 mois de retard. Ce retard est non imputable au bureau d'étude mais à la crise sanitaire Covid.

M 57 – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – AUTORISATION DE MOUVEMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE (Budget principal)

Suite au choix de la commune d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 à compter du 01 janvier 2022, le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite des 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement ainsi que d'investissement. L'exception à cette règle va concerner tout mouvement de crédits relatif aux dépenses de personnel. Ce type de mouvement est soumis à la décision de l'assemblée délibérante.

MODIFICATIONS ET VENTILATION DES CRÉDITS SUR LE BP-2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté, les propositions de Monsieur le Maire relatives aux modifications des crédits opérées sur le budget principal (commune) et annexe (supérette). Ces modifications sont les conséquences d'une erreur matérielle liée au passage de la nomenclature M14 vers M57, par conséquent, elles ont impliqué la ventilation des crédits.

Ci-dessous les ventilations :

Budget principal (commune)

Chapitre	Crédits votés	Ventilation	
(020) Dépenses imprévues en sect° d'investissement	10 132 €	Chap. (20) compte (202) Études : 5000€	Chap.(21) compte (2111) : 5 132€

Budget annexe (supérette)

Chapitre	Crédits votés	Ventilation	
(022) Dépenses imprévues en sect° de fonctionnement	1 200€	Chapitre (011) compte (6588) : 200 €	Chapitre (011) compte (617) : 1 000 €
(020) dépenses imprévues d'investissement	750 €	Chapitre (21) : compte (2131) : 750 €	

PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE : EXAMEN DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Dans son courrier du 04 mai 2022, le bureau des finances de la préfecture d'Ille et Vilaine a invité le Conseil Municipal à procéder à l'annulation puis au remplacement de la délibération relative au vote du compte administratif 2021 de la commune. Cette demande est la conséquence des observations et des rappels de procédures émis par la préfecture, à savoir :

- le vote des comptes de gestions, des comptes administratifs du budget principal et annexe se font en même temps
- le vote du compte de gestion doit intervenir avant celui du compte administratif. Il s'agit ici de l'ordre à respecter
- les annexes obligatoires à transmettre

À l'unanimité, le Conseil Municipal a voté l'annulation puis le remplacement de la délibération concernant l'approbation du compte administratif 2021 de la commune.

TRAVAUX DE VOIRIE 2022

À l'unanimité le Conseil Municipal a retenu pour la programmation voirie 2022 les devis suivants :

Prestations Voirie 2022	Entreprises	Coût TTC
PATA	Henry Frères	7 698.00 €
Enduit tricouche	Henry Frères	26 918.40 €
Chemin de la Villansois	Henry Frères	2 076.00 €
Curage des fossés	Galle Travaux publics	4.80 €/ml

DÉMISSION VOLONTAIRE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

À l'unanimité, le Conseil Municipal, a approuvé la démission volontaire de Mr Pascal COLNOT, élu au sein de la municipalité, à partir du 10 mai 2022.

Il a été rappelé les points suivants :

- le conseiller démissionnaire ne peut plus participer aux séances du conseil municipal
- l'ordre de remplacement du conseiller démissionnaire est celui inscrit sur la liste déposée en préfecture et non par rapport à l'ordre des candidats figurant sur les bulletins de vote. C'est-à-dire que l'élu candidat au poste vacant est celui qui suit l'élu ayant cédé son siège (article L.270 du Code électoral)
- une convocation va être transmise à la personne concernée pour la prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 30 juin 2022. L'intéressé (e) n'a pas à se manifester ni à signifier qu'il accepte le remplacement.
- L'installation du nouvel élu sera consigné au procès-verbal de la réunion et informer au public

SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

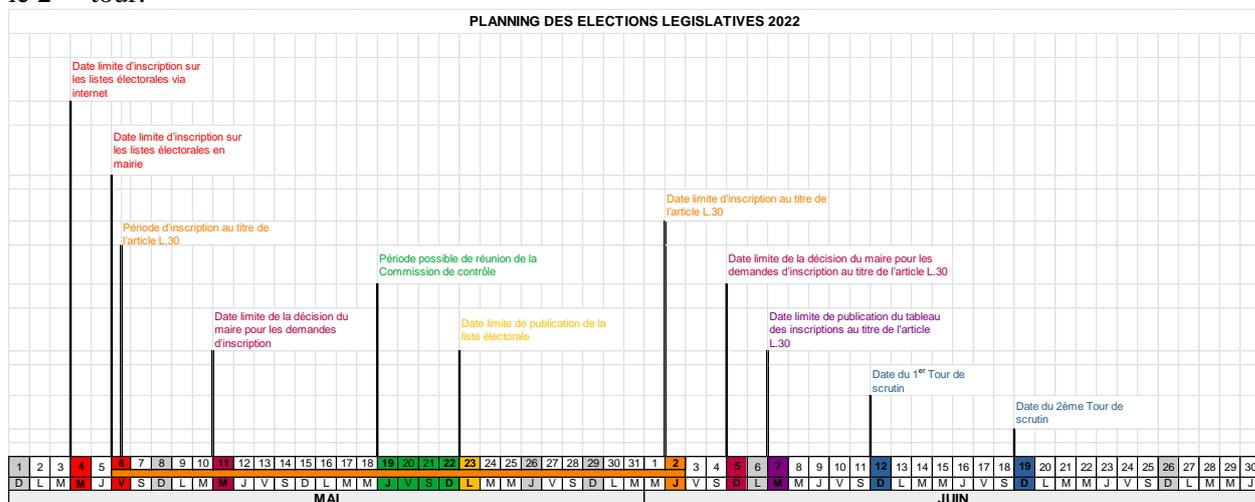
Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit en cours avec la Russie et pour exprimer concrètement sa solidarité, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € auprès du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) qui est un fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Monsieur le Maire précise que cette proposition de subvention au FACECO présente l'avantage d'une

garantie à savoir : que la gestion des fonds versés sera assurée par des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises. Le choix d'un tel versement offre l'assurance d'une utilisation pertinente de la subvention et apporte une réponse française coordonnée et adaptée à la crise.

QUESTIONS DIVERSES

- Élections Législatives prévue dimanche 12/06/2022 pour le 1^{er} tour et dimanche 19/06/2022 pour le 2^{ème} tour.



Différents devis ont été validés par le Conseil Municipal :

- PH+ : un devis de 344,40 € TTC pour l'entretien des vitres de la mairie et un autre de 464.60 € TTC pour la salle polyvalente. Prestation à réaliser 2 fois par an
- COSTARD MAÇONNERIE : rénovation des anciens vestiaires de foot : 4 378 € TTC
- HUET TIERCIN : installation d'un plan de travail au pôle enfance : 246 € TTC

Séance levée à 23h00
Prochaine réunion le 30 juin 2022.